

Principes de partenariat

Une déclaration d'engagement

Avalisée par la Plateforme humanitaire globale, 12 juillet 2007

La *Plateforme humanitaire globale*, créée en juillet 2006, met les organisations humanitaires des NU et hors NU sur le même pied d'égalité.

- S'efforcer d'accroître l'efficacité de l'action humanitaire, selon l'éthique et la responsabilité dues à la population que nous servons,
- Reconnaître la diversité comme un atout de la communauté humanitaire et admettre une interdépendance entre les organisations humanitaires,
- S'engager à constituer et entretenir un partenariat efficace,

...les organisations participant à la **Plateforme humanitaire globale** conviennent de baser leur partenariat selon les principes suivants :

- **Egalité**

L'égalité requiert un respect mutuel entre les membres du partenariat, indépendamment de la taille et du pouvoir. Les participants doivent respecter le mandat, les obligations et l'indépendance de chacun et reconnaître les contraintes et les engagements de chacun. Le respect mutuel ne doit pas empêcher les organisations de s'engager dans des divergences constructives.

- **Transparence**

La transparence se réalise au travers du dialogue (sur un même pied d'égalité), avec un accent particulier sur les premières consultations et le tout premier partage de l'information. Les communications et la transparence, y compris la transparence financière, augmentent le niveau de confiance entre les organisations.

- **L'approche basée sur les résultats**

Une action humanitaire efficace doit être basée sur la réalité et orientée vers l'action. Cela nécessite une coordination orientée vers les résultats sur la base d'aptitudes effectives et de capacités opérationnelles concrètes.

- **Responsabilités**

Les organisations humanitaires ont une obligation éthique envers chacun d'accomplir leurs tâches de manière responsable, intègre, appropriée et pertinente. Ils doivent s'assurer de ne s'engager dans des activités que lorsqu'ils en ont les moyens, les compétences, les aptitudes et la capacité de remplir leurs engagements. Une prévention décisive et solide appliquée par les humanitaires doit également faire l'objet d'un effort constant.

- **Complémentarité**

La diversité de la communauté humanitaire est un atout si nous construisons sur les avantages comparatifs et ajoutons aux contributions de chacun. Les capacités locales sont un des atouts principaux d'accroissement sur lesquelles construire. Le cas échéant, les organisations humanitaires doivent s'efforcer de les intégrer dans l'intervention humanitaire. Les barrières linguistiques et culturelles doivent être surmontées.

www.globalhumanitarianplatform.org